ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

25 MARS 2021

TENUE EXCEPTIONNELLE À HUIS CLOS



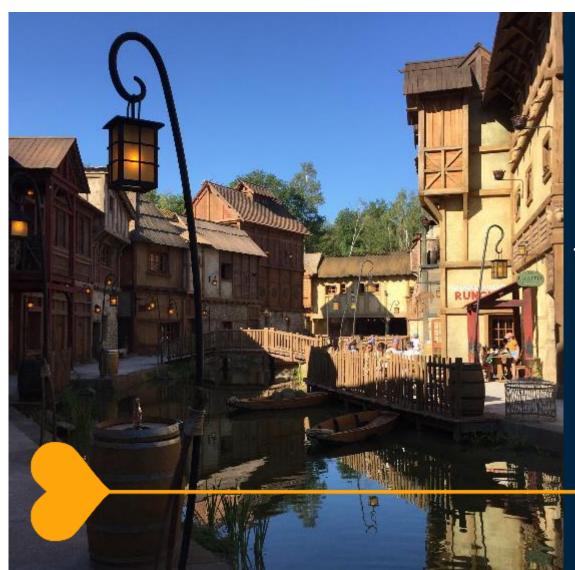


SOMMAIRE

- 1. Ouverture de la séance à huis clos constitution du bureau et constatation du quorum
- 2. Ordre du jour
- 3. Résultats de l'exercice 2019/2020 & indicateurs clés
- 4. Perspectives 2020/2021
- 5. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- 6. Rapports des Commissaires aux comptes
- 7. Présentation des résolutions
- 8. Questions / Réponses
- 9. Résultat du vote des résolutions







1 – OUVERTURE DE LA SEANCE A HUIS CLOS CONSTITUTION DU BUREAU ET CONSTATATION DU QUORUM

OUVERTURE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

Compagnie des Alpes

Assemblée Générale annuelle à huis clos

Retransmission en direct sur le site de la Société dans le contexte actuel de Coronavirus et en application des ordonnances du 25 mars et 2 décembre 2020

- Constitution du bureau

Président: Dominique Marcel

Scrutateur: Caisse des dépôts et consignations représentée par Clothilde Lauzeral

Scrutateur: Sofival représentée par Jean-François Blas

Secrétaire de séance: Marie Artaud-Dewitte

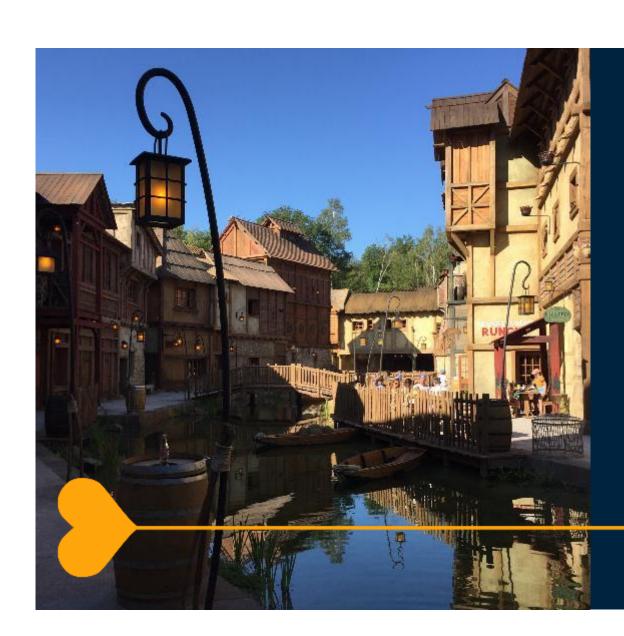
Quorum – votes par correspondance

Résultat certifié exact par le bureau de l'Assemblée:

- à titre ordinaire, 513 actionnaires possédant 17 942 555 actions sur un total de 24 490 721 actions ayant droit de vote, donnant droit à autant de voix, ont voté par correspondance ou sur pouvoir au Président, soit un quorum de 73,26 %.
- à titre extraordinaire, 512 actionnaires possédant 17 941 697 actions sur un total de 24 490 721 actions ayant droit de vote, donnant droit à autant de voix, ont voté par correspondance ou sur pouvoir au Président, soit un quorum de 73,26 %.

Le quorum est donc réuni à titre ordinaire comme à titre extraordinaire, l'Assemblée peut valablement se tenir.





2 – ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Compagnie des Alpes

L'ordre du jour porte sur 28 résolutions dont 16 à titre ordinaire et à 12 titre extraordinaire

Seront soumises au vote à titre ordinaire

L'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et l'affectation du résultat (résolutions n°1 à 3)

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (résolution n°4)

Le renouvellement du mandat de trois administrateurs et la ratification de la nomination par cooptation d'un administrateur (résolutions n°5 à 8)

L'approbation des informations, politiques et éléments de rémunération des mandataires sociaux (résolutions n°9 à 15)

Seront soumises au vote à titre extraordinaire

Les autorisations financières portant sur des réductions de capital (résolutions n°17 et 18)

L'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (résolution n°19)

Les délégations financières portant sur des augmentations de capital (résolutions n°20 à 27)

Des pouvoirs pour les formalités légales seront ensuite donnés, consécutivement aux résolutions adoptées (résolution n°28) relevant d'une résolution d'usage.

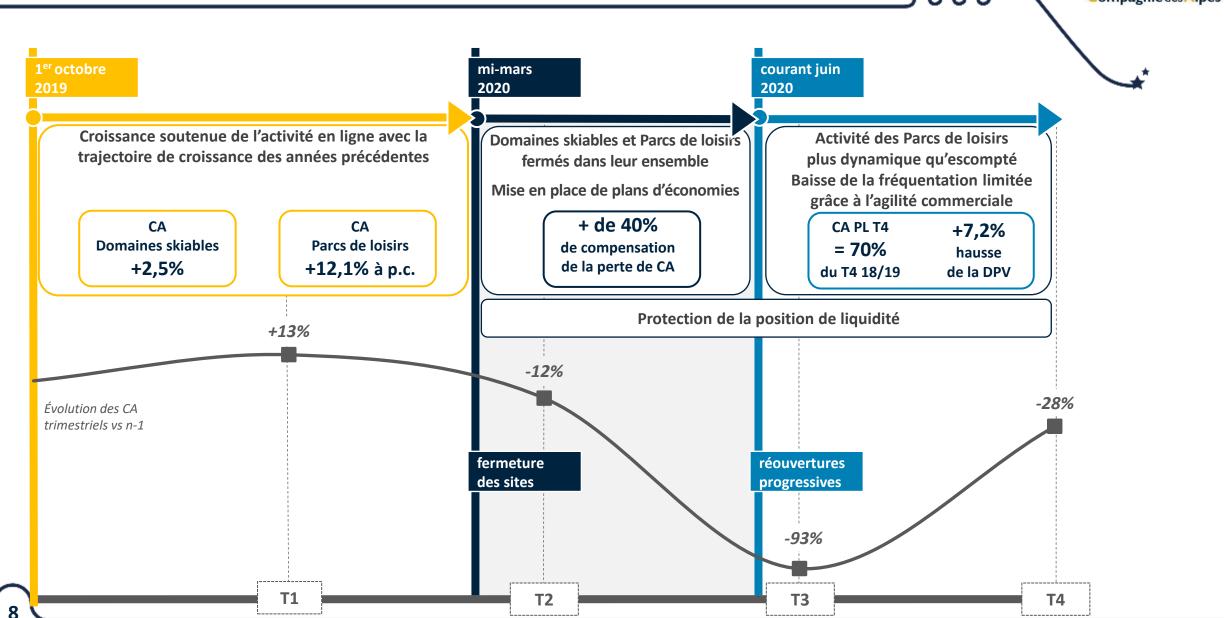




3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019-2020 ET INDICATEURS CLÉS

RADIOGRAPHIE D'UN EXERCICE MARQUÉ PAR LA CRISE

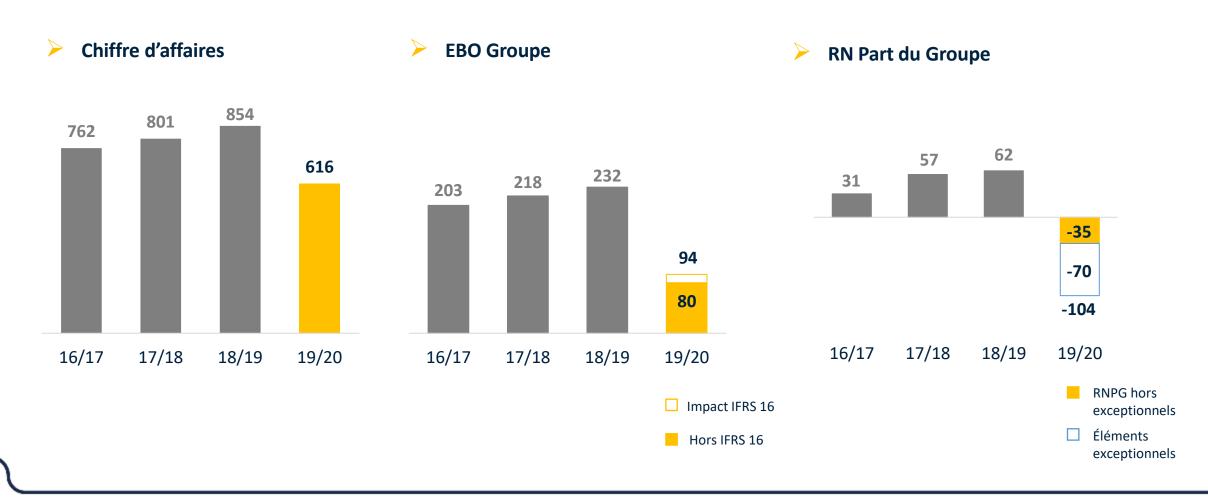




TRAJECTOIRE DE CROISSANCE PROFITABLE INTERROMPUE PAR LA CRISE SANITAIRE



En millions d'euros

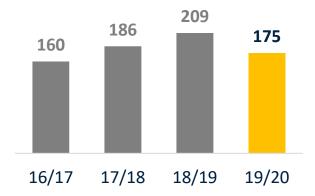


PROTECTION DE LA LIQUIDITÉ



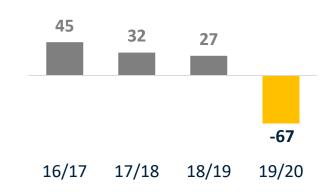
En millions d'euros

Capex



Ajustement d'environ 30 M€ des plans d'investissement par rapport au montant initialement budgété pour 2019/20, répartis en fonction de la saisonnalité des programmes par métier

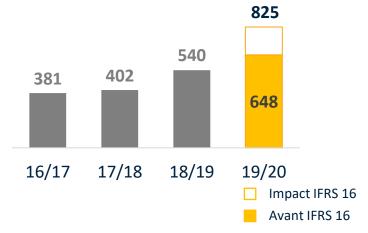
Free Cash Flow Opérationnel



Diminution du chiffre d'affaires partiellement compensée par la réduction des dépenses opérationnelles et le report de certains investissements

Position de liquidité* : 310 M€ au 30/09/2020





Liquidité - Juin 2020 :

- Prêt Garanti par l'Etat (200 M€)
- Confirmation de lignes de découvert (147 M€)

Dette - Septembre 2020 :

 Suspension du covenant de levier d'endettement

^{*} Trésorerie, lignes de crédit et de découvert non tirées

UNE GESTION DE LA CRISE SUR MESURE

Sécurité des

parties prenantes

Plan d'ajustement

des opex et capex

Protocoles en vue

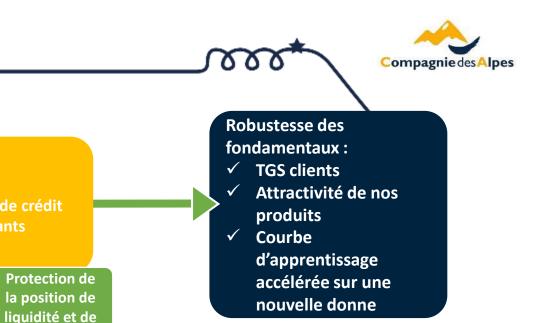
de la réouverture

Gestion

opérationnelle

de la crise

Pragmatisme et agilité



Responsabilité vis-à-vis des parties prenantes

Confinement et

arrêt des activités

- Priorité à la sécurité des employés et des visiteurs
- Réassurance clients : adaptation des conditions de commercialisation et de la distribution
- Elaboration des protocoles sanitaires en étroite collaboration avec les organismes professionnels (SNELAC, DSF) et les écosystèmes locaux

- Actions spécifiques envers les salariés :

dette

- prolongations des contrats des saisonniers,
- dispositifs de compensation (Belgique),
- actions solidaires

PGE

Covenants

- Attention portée aux relations fournisseurs
- Maintien du déploiement de la feuille de route RSE
- Maintien des engagements de mécénat

14 mars 2020

IMPACT DE LA CRISE ATTÉNUÉ PAR LES ACTIONS STRATÉGIQUES MENÉES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Compagnie des Alpes

2019/2020

- Activité du Groupe en croissance jusqu'à la fermeture des sites (DS: +2,5%; PL+12,1% à pc)
- Succès des Parcs de loisirs ouverts pour Halloween et Noël
- Nouvelles attractions structurantes soutenant la fréquentation des Parcs de loisirs
- Activité montagne saison d'été

2019/2020

- Notes de satisfaction Parcs de loisirs préservées durant l'été (10 sites <u>></u> 8/10) en dépit des mesures sanitaires
- Progression des notes sur l'accueil des visiteurs (+0,5 pt en moy.)
- ✓ DPV en hausse : Domaines skiables (+1,5%) et Parcs de loisirs (+5,3%)

+ 1 Md € d'investissements depuis 2014

Renouvellement et enrichissement permanents de l'offre existante

Élargissement de l'activité : hébergement, 2nd gate, acquisitions

Qualité intrinsèque du portefeuille d'actifs +

Bilan financier solide

Très Grande Satisfaction & Notoriété des sites :
de l'ordre de 30%
de primo visiteurs
dans les DS et dans les PL

Stratégie digitale &
Connaissance
clients:
près de 5 millions de
contacts activables

2019/2020

- Taux d'occupation des 3 hôtels du parc Astérix > à 90% en août 2020 avec une capacité de +50% par rapport à 2019
- Aquapark, Second Gate de Bellewaerde
 synergie et mutualisation de coûts
- → Bonne contribution de FamilyPark (acquis en 2019) en dépit du contexte

2019/2020

- Mise en place de nouveaux tunnels de vente (PAX, FMI, WRA)
- Campagnes de marketing relationnel
- Capacité à compenser la fermeture de certains canaux de vente
- Stratégie commerciale agile et sur-mesure pour optimiser la reprise de l'activité



DOMAINES SKIABLES





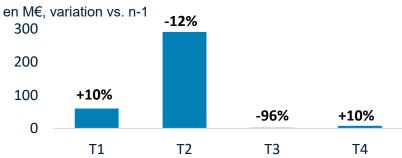
Performances opérationnelles & Investissements

Impact Covid-19

Fermeture anticipée de l'ensemble des domaines dès mi-mars, puis réouverture pour la saison de ski d'été

en M€	19/20 après IFRS 16	18/19 non retraité IFRS 16	Var
Journées-skieur (en M)	11,1	14,0	-20,5%
Chiffre d'affaires	360,2	443,8	-18,8%
Opex	-236,9	-278,3	-14,8%
ЕВО	123,3	165,5	-25,5%
EBO/CA	34,2%	37,3%	-310 bps
Investissements nets	80,1	101,6	-21,2%
I/CA	22,2%	22,9%	-70 bps

✓ CA trimestriels Domaines skiables



✓ CA Remontées Mécaniques : -19,2%

- Journées-skieur : baisse de 20,5% liée à la fermeture des stations mi-mars
- Revenu par journée-skieur : +1,5%
- **✓** CA: -18,8%
 - À la date de fermeture mi-mars, la croissance de l'activité était de +2,5%
- ✓ Opex : -14,8%, soit -13,4% hors IFRS
 - Plan d'ajustement des coûts mis en place dès mi-mars
 - ✓ Compensation de la baisse de CA à hauteur de 45%
 - ✓ Aides du gouvernement en faveur du secteur du tourisme
 - ✓ Répartition des économies : 67% frais de personnel, 21% redevances et taxes, 6% énergie et 6% divers
- **U** EBO : 119,2 M€ hors IFRS 16
 - Marge d'EBO hors IFRS 16 relativement bien préservée : 33,1%
- ✓ Capex : baisse de 21,5 M€
 - Ajustement de l'enveloppe annuelle grâce au décalage de certains projets sur les prochains exercices dans le respect des engagements contractuels

PARCS DE LOISIRS



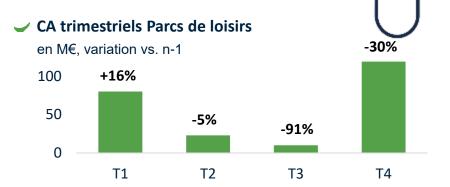
Performances opérationnelles & Investissements

Impact Covid-19

Les 6 sites qui étaient ouverts ont fermé mi-mars. L'ensemble des sites n'a rouvert que progressivement entre fin mai et début juillet.

en M€	19/20 après IFRS 16	18/19 non retraité IFRS 16	Var	Var à p.c.*
Visites (en M)	5,4	9,6	-44,5%	-
Chiffre d'affaires	232,1	380,7	-39,0%	-39,9%
Opex	-230,9	-283,7	-18,6%	
ЕВО	1,2	97,0	-98,8%	-97,6%
EBO/CA	0,5%	25,5%	-25,0 pts	-
Investissements nets	86,1	102,8	-16,3%	-
I/CA	37,1%	27,0%	+10 pts	-

^{*} La variation à périmètre comparable exclut les résultats de Familypark consolidé à compter du 1^{er} avril 2019



- ✓ CA: -39,3% à périmètre constant
 - **Fréquentation**: -44,5%, conséquence directe des fermetures imposées et d'un niveau plus faible après la réouverture (-37,3% au T4)
 - Dépense par visiteur : +5,3% (dont +7,2% au T4)
 - ✓ DPV Admission progresse en raison d'un mix prix plus favorable
 - ✓ DVP In park progresse grâce à l'amélioration de l'offre (boutiques, restauration)
- **✓** Opex : -18,6%, soit -15,8% hors IFRS 16
 - Plan d'ajustement des coûts mis en place dès mi-mars
 - ✓ Compensation de la baisse de CA à hauteur de 30%
 - ✓ Chômage partiel, report d'embauches, screening des dépenses
 - ✓ Répartition des économies: 43% frais de personnel, 24% coûts matière, 13% marketing, 4% énergie, 16% divers
- **U** EBO : -6,9 M€ hors IFRS 16
- ✓ Capex : baisse de 16,7 M€
 - Ajustement limité car essentiel des Capex déjà réalisé avant début de la crise

HOLDINGS & SUPPORTS





Performances opérationnelles & Investissements

Cette BU comprend Travelfactory, les activités de distribution en ligne et les agences immobilières historiques de la CDA ainsi que l'activité de Conseil portée par CDA Management et CDA Beijing.

en M€	19/20 après IFRS 16	18/19 non retraité IFRS 16	Var
Chiffre d'affaires	23,3	29,5	-20,9%
ЕВО	-30,6	-30,3	-1,3%
Investissements nets	8,9	4,9	+82,2%

- ✓ Travelfactory: CA en baisse liée à la fermeture des domaines mi-mars et aux mesures de confinement
- ✓ Activités de Conseil : bonne performance grâce notamment à l'activité en Chine
- ✓ EBO: niveau équivalent stable (EBO hors IFRS 16: -32,2 M€)
 - Prise en charge par le Groupe de la « Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat » pour tous les sites (DS et PL) : impact de 2,7 M€ (contre 2,4 en n-1)
- ✓ Capex : comme anticipé, quasi doublement des capex pour soutenir le déploiement de la stratégie digitale au service des deux métiers

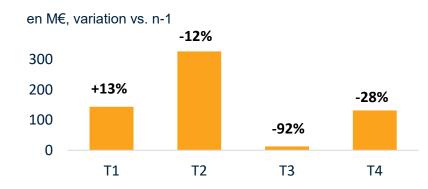
COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)



en M€	19/20 après IFRS 16	18/19 non retraité IFRS 16	Var	Var à p.c.*
Chiffre d'affaires	615,6	854,0	-27,9%	-28,3%
Opex	-521,8	-621,7	-16,1%	
ЕВО	93,8	232,3	-59,6%	-59,1%
EBO/CA	15,2%	27,2%	-11,7 pts	
Dotations aux amortissements et autres charges opérationnelles	-148,5	-127,1	+16,8%	
Résultat Opérationnel	-105,9	105,1	-211,0	

^{*} La variation à périmètre comparable exclut les résultats de Familypark consolidé à compter du 1er avril 2019

✓ CA trimestriels Groupe



- **EBO**: **80,1 M€** hors IFRS **16**, en baisse de 65,5%
 - CA en baisse de 28,3% à périmètre comparable
 - Réduction des Opex de 16,1% (soit 13,9% hors IFRS 16) malgré 5 M€ d'Opex suppl. liés à la crise
 - ✓ Compensation de la baisse de CA à hauteur de 36%
 - ✓ Répartition des économies : 45% frais de personnel (dont 13,5M€ d'indemnités chômage partiel), 35% activité, 20% projets
- ✓ Résultat Opérationnel impacté par 60,6 M€ d'éléments non récurrents, dont :
 - Dépréciations de goodwill Parcs de loisirs et Travelfactory pour 48,8 M€

COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

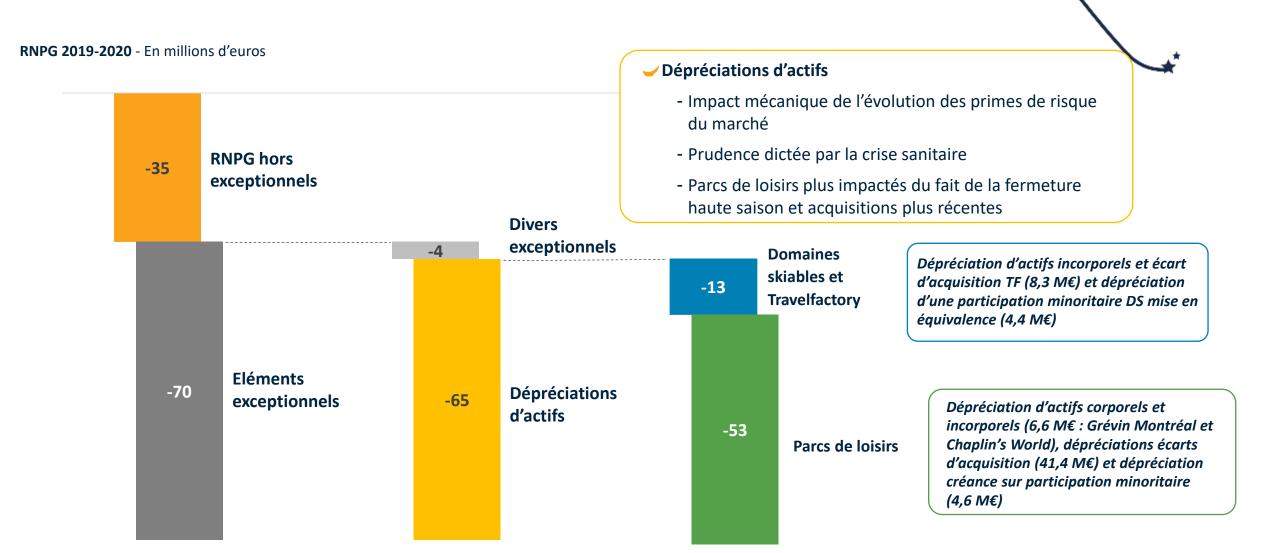


en M€	19/20 après IFRS 16	18/19 non retraité IFRS 16	Var En % ou M€
Résultat Opérationnel	-105,9	105,1	-211,0 M €
Coût endettement net et autres produits et charges financiers	-18,1	-10,3	+75,5%
Impôt	+12,8	-32,2	+45,0 M€
MEE	0,7	8,9	-91,8%
Résultat net consolidé	-110,4	71,4	-181,8 M €
Minoritaires	+6,1	-9,2	+15,2 M€
RNPG	-104,3	62,2	-166,6 M€

- Coût de l'endettement net en progression de 4,3 M€, dont :
 - Charges financières sur dette de loyers de 2,6 M€ (impact IFRS 16)
- ✓ Autres charges financières en augmentation de 3,5 M€, dont :
 - Dépréciation de créance sur une participation minoritaire pour 4,6 M€
- ✓ Impôt : comptabilisation d'un produit net positif de +12,8 M€
- ✓ MEE en baisse de 8,1 M€ dont une dépréciation d'une participation minoritaire (4,4 M€)
- ✓ Intérêts minoritaires positifs de 6,1 M€ (perte Futuroscope)
- → RNPG: perte de 104,3 M€, dont 69,6 M€ d'éléments exceptionnels

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS





STRUCTURE FINANCIÈRE



en M€	19/20 après IFRS 16	18/19 non retraité IFRS 16	Var En % ou M€
Capacité d'autofinancement	108,6	196,3	-44,7%
Investissements industriels nets	175,1	209,4	-16,4%
Autofinancement disponible	-66,5	-13,0	-53,5 M€
FCF Opérationnel*	-66,8	27,5	-94,3 M€
Dette nette**	824,7	540,5	
Dette nette hors IFRS 16	647,7	540,5	-
Dette nette / EBO hors IFRS 16 (12 mois glissants)	8,1	2,33	-

^{*}Free Cash Flow Opérationnel : Free Cash Flow avant impôt et coût de la dette nette

✓ Capacité d'autofinancement : fort impact de la crise

- CAF 2019/20 : 17,6% du CA contre 23,0% en 2018/19

Investissements nets en baisse

- Mesures d'ajustement et décalage de certains projets sur les prochains exercices

✓ Autofinancement disponible

- Le report de certains investissement compense partiellement la baisse de la capacité d'autofinancement

FCF Opérationnel

- Impact d'un produit net d'impôt de +12,8 M€

Dette nette

- Dette nette hors IFRS 16 => référence pour le calcul du covenant bancaire

✓ Ratio Dette nette / EBO hors IFRS 16 (12 mois glissants) à 8,1

- Obtention d'un covenant holiday, sans contrepartie financière

^{**} Yc dettes de loyers

PAS D'ÉCHÉANCE SIGNIFICATIVE DE DETTE À COURT TERME

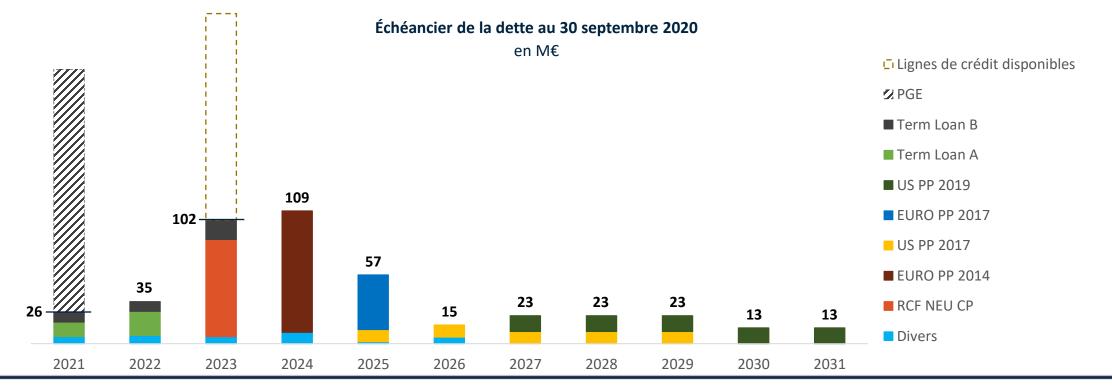
Focus sur l'endettement et la liquidité

 Dette financière nette de 648 M€ hors IFRS 16 Position de liquidités disponibles de 310,5 M€

(Trésorerie + lignes de crédit disponibles et lignes de découvert non tirées) grâce au PGE de 200 M€ conclu en juin 2020

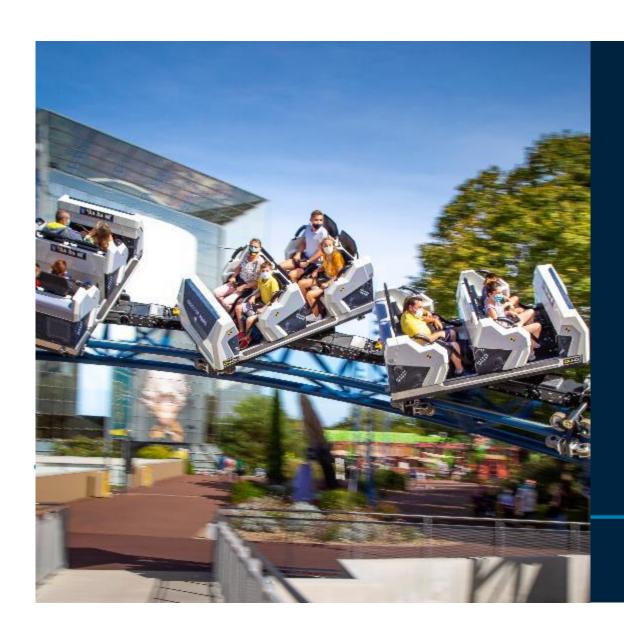
DSP des 2 Alpes

- Indemnité d'environ 50 M€ sur 2020/2021



Compagnie des Alpes





4. PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2020/2021 : UN EXERCICE À NOUVEAU AFFECTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE





Domaines skiables

- Impact de la fermeture des domaines jusqu'à la fin de cette saison d'hiver : environ 400 M€⁽¹⁾
- Régime d'indemnisation spécifique aux remontées mécaniques autorisé par la Commission Européenne le 19 mars. En attente de précision sur les conditions d'application de la part du Gouvernement.
- Cette compensation pourrait représenter jusqu'à 49% du CA dont l'assiette et les modalités d'application dépendent d'un décret non publié encore

Parcs de loisirs

- Saisons de Halloween et Noël tronquées puis sites fermés jusqu'à la fin du T2 : manque à gagner d'environ 65 M€⁽¹⁾
- Si non-ouverture sur avril : impact supplémentaire d'environ 40 M€
- Incertitude sur la date de réouverture des sites. Retour progressif à une situation normale envisagé au cours de l'été

Manque de visibilité lié à l'évolution de la pandémie et aux décisions des autorités dans chacun des pays

Confiance du
Groupe dans sa
capacité à retrouver
rapidement la
dynamique de sa
trajectoire pré-Covid,
dans un contexte de
sortie progressive de la
crise sanitaire

Capacité à maîtriser les charges d'exploitation

- Compensation du manque à gagner au cours de l'exercice 2020/2021 anticipée à hauteur au moins de 30% ⁽¹⁾, (vs 25 à 30% précédemment) en fonction des scenarii et hors aides gouvernementales

Autres mesures destinées à préserver la liquidité

- Enveloppe d'investissements nets du Groupe autour de 140 M€ (vs entre 120 et 160 M€) pour 2020/2021. Effort pour relancer l'activité dans les territoires
- Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019/2020 compte tenu du contexte

2





5 - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (1/2)



Etabli en application de l'article L. 225-37 du code de commerce

- ✓Ce rapport figure in extenso dans le Document d'enregistrement universel 2020 (p.45 et suivantes, compilé dans sont chapitre 3 dédié au gouvernement d'entreprise)
- ✓Volonté du Conseil de dissocier, à compter du 1^{er} juin 2021, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général
 - ✓ Changement qui intervient dans le cadre de l'échéance du mandat de Dominique Marcel après 14 ans à la tête du groupe
 - ✓ Transition nécessaire compte tenu du contexte de crise que traverse la société afin d'assurer une continuité de gestion
- ✓Afin d'assurer la transition dans le meilleur intérêt de la Société (et sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur de Dominique Marcel) :
 - ✓ Dominique Marcel sera renouvelé en qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 31 mai 2021;
 - ✓ Dominique Marcel proposera au Conseil la nomination de Dominique Thillaud en qualité de Directeur Général Délégué pour cette période intérimaire du 25 mars au 31 mai 2021
 - ✓ Postérieurement au 1er juin, il est envisagé que Dominique Marcel assure la présidence non-exécutive du Conseil d'administration afin d'assurer une continuité dans le développement du Groupe.



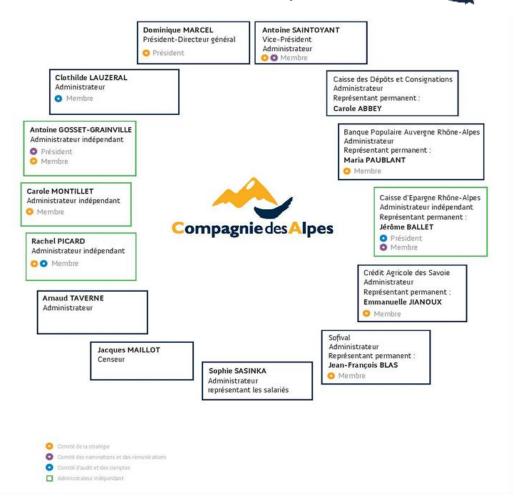
TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



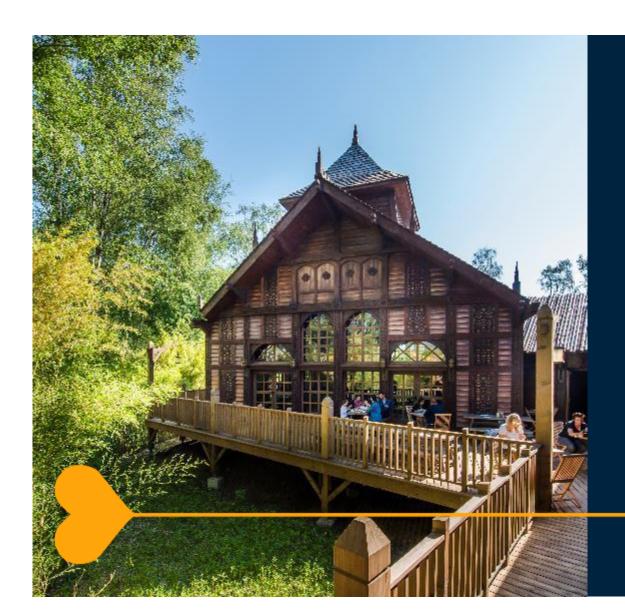
Composition du Conseil d'administration au 28 janvier 2021

Au cours de l'exercice 2019/2020 :

- ✓ Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises dont 4 fois en visioconférence dans le contexte de la Covid-19
- → Réunions des Comités du Conseil :
 - √ 4 réunions pour le Comité d'audit et des comptes
 - ✓ 2 réunions pour le Comité des nominations et des rémunérations
 - √ 1 réunion pour le Comité de la stratégie









De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Résolution N°1, pages 196 - 198*)
- ✓ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Résolution N°2, pages 182 - 185*)
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Résolution N°4, pages 199 - 200*)



De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- ✓ Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°17)
- ✓ Rapport sur la réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions (Résolution N°18).
- ✓ Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (Résolution N°19)
- ✓ Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions N°20, 21, 22, 23, 24 et 27)
- ✓ Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne Groupe (Résolution N°26)

Compagnie des Alpes

Rapport sur les comptes annuels (pages 196 - 198)

→ Opinion

✓ Nous certifions que les <u>comptes annuels</u> sont, au regard des règles et principes comptables français, <u>réguliers et sincères</u> et donnent une <u>image fidèle du résultat</u> des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

✓ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

✓ Nous avons considéré comme point clé de l'audit la valorisation des titres de participation.

✓ Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et comptes annuels.
- ✓ Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application des dispositions du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Compagnie des Alpes

Rapport sur les comptes sur les comptes consolidés (pages 182 - 185)

→ Opinion

- ✓ Nous <u>certifions</u> que les comptes <u>consolidés</u> sont, au regard du <u>référentiel IFRS</u> tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.
- ✓ Observation sur l'incidence de la première application de la norme IFRS 16 « contrats de location »

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- ✓ Nous avons considéré les 3 sujets suivants comme points clés d'audit :
 - La reconnaissance du chiffre d'affaires ;
 - Le traitement comptable des concessions des domaines skiables ;
 - Les tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation IFRS 16

✓ Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de gestion du groupe, tant sur leur sincérité que sur leur concordance aves les comptes consolidés.

Compagnie des Alpes

Rapport spécial sur les conventions réglementées (pages 199-200)

✓ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de Prêt Garanti par l'Etat conclu par la Compagnie des Alpes intervenant en qualité de Porte-Fort, aux côtés de l'Emprunteur - sa filiale CDA Financement

✓ Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

- a. Convention de prestations de services avec la société du Parc du Futuroscope
- b. Mise en œuvre du projet Foncière Rénovation Montagne
- c. Convention de licence avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- d. Refinancement conclusion d'un avenant au contrat d'ouverture de crédit et d'un nouveau contrat de crédit à terme amortissable



Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°17)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.



Rapport sur la réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions (Résolution N°18)

- Le Conseil d'administration vous précise dans son rapport qu'il constate que le niveau élevé de la valeur nominale actuelle des actions composant le capital social de la Société est susceptible de limiter sa capacité d'émission dans des conditions de marché défavorables, en particulier dans un contexte d'incertitude à l'égard du calendrier de reprise de son activité. En conséquence, la réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 174 574 013,62 euros proposée vise à ramener la valeur nominale par action de 7,62 euros à 0,5 euro, offrant ainsi à la société la flexibilité nécessaire afin de réaliser, le cas échéant, des opérations sur son capital.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société de 186 829 064,12 euros (sur la base du montant du capital social au 30 janvier 2021, et sous réserve des modifications du capital social intervenues avant la date de réalisation effective de la réduction de capital) à un montant minimal de 12 255 050,50 euros.

Compagnie des Alpes

Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié (Résolution N°19)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.



Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions N° 20, 21, 22, 23, 24 et 27)

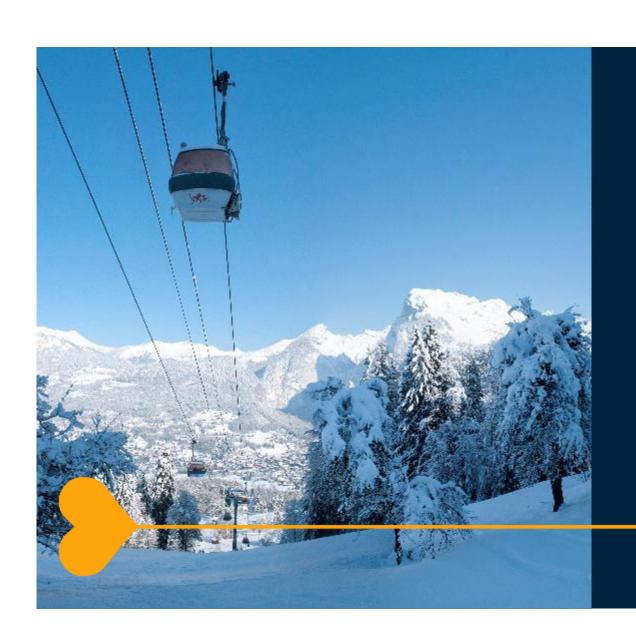
- ✓ Votre Conseil d'administration a décrit dans son rapport et dans les projets de résolutions joints les opérations proposées. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations données.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 21^{ème} et 22^{ème} résolutions.
- ✓ Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 20ème et 24ème résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.
- ✓ Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 21^{ème} et 22^{ème} résolutions.

Compagnie des Alpes

Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise (Résolution N°26)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer la compétence de décider une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe CDA.
- ✓ Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- ✓ Conformément au Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.





7 - PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS



- ✓ 1 et 2 Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2020
 - √ Voir chapitre 5 « Informations financières » du document d'Enregistrement Universel 2020
- ✓ 3 Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2020
 - ✓ Proposition d'affecter la perte de l'exercice (32,360 M€) au compte report à nouveau
- ✓ 4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- ✓ 5 à 7— Renouvellement du mandat de trois administrateurs pour 4 années soit jusqu'à l'AG annuelle 2025.
 - ✓ Dominique Marcel => Président-Directeur général (cf slide 24 sur le rapport du CA sur le gouvernement d'entreprise)
 - ✓ Carole Montillet => administrateur indépendant
 - ✓ Sofival => administrateur personne morale représentée par Jean-François Blas



- ✓ 8 Ratification de la nomination par cooptation d'Antoine Saintoyant en qualité d'administrateur (en remplacement de Serge Bergamelli) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'AG annuelle 2023
 - ✓ Antoine Saintoyant est Vice-Président du Conseil d'administration
 - ✓ <u>Fonction principale</u>: Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts et Consignations
 - ✓ Biographie
 - Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
 - Il débute sa carrière en 2003 au ministère de l'Economie et des Finances à la Direction générale du Trésor.
 - De 2007 à 2009, il est conseiller en charge des services financiers à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (Bruxelles). Il regagne ensuite la Direction générale du Trésor en tant que chef du bureau des Affaires bancaires puis sous-directeur Banques et Financements d'intérêt général.
 - Entre 2012 et 2016, Antoine Saintoyant a également exercé la fonction de Directeur de participations au sein de l'Agence des participations de l'Etat, en charge des services (Orange, La Poste, Bpifrance, FDJ,...).
 - De mai 2017 à juillet 2020, Antoine Saintoyant a été conseiller et chef du pôle Economie, Finances, Industrie au sein du cabinet du Premier Ministre, Edouard Philippe. Il a rejoint la Caisse des dépôts en septembre 2020 en tant que Directeur des participations stratégiques et membre du COMEX du Groupe





- ✓ 9 à 15 Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration
 - ✓ 9 Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux
 - ✓ 10 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au Président-Directeur général au titre de l'exercice 2019/2020
 - √ 11 Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur général au titre de l'exercice 2020/2021
 - ✓ 12 Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020/2021, à compter de la prise d'effet de la dissociation des fonctions de la Présidence et de la Direction générale, conformément au communiqué de presse de la Société du 29 janvier 2021
 - √ 13 Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2020/2021, post dissociation des fonctions de Présidence et de Direction générale, conformément à l'annonce faite par la Société le 29 janvier 2021
 - ✓ 14 Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2020/2021, conformément à l'annonce faite par la Société le 29 janvier 2021
 - ✓ 15 Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020/2021
 - Ces éléments sont tous décrits dans la section 3.3.1.1 du document d'Enregistrement Universel 2020





De la compétence de l'AG ordinaire

- ✓ 16 Autorisation conférée au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions
 - ✓ Alimentation du contrat de liquidité
 - ✓ Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social et prix maximum d'achat par action: 40 €
 - ✓ Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

- ✓17 et 18 Autorisations financières portant sur des réductions de capital à conférer au CA
 - √ 17 En vue de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (10% max du capital; durée de 18 mois).
 - √ 18 Aux fins de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions d'un montant de 174.574.013,62 euros (sur la base du montant du capital social au 30 janvier 2021) qui serait affecté à un compte « prime d'émission ».
 - Le niveau élevé de la valeur nominale actuelle des actions composant le capital social peut limiter la capacité d'émission du Groupe
 - Proposition de la ramener de 7,62 € à 0,5 € par action => renforcement de la flexibilité nécessaire en cas d'éventuelles opérations sur capital





- ✓ 19 Autorisation à donner au CA en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions.
 - ✓ Au bénéfice des salariés de la Société et / ou du Groupe, hors mandataires sociaux
 - ✓ Quantité maximum attribuable: 1% du nombre d'actions du capital social de la CDA (la dilution potentielle de l'ensemble des plans en vigueur représente moins de 1% du capital)
 - ✓ Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG
- ✓20 à 23 et 26 délégations de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec et / ou sans DSP
 - ✓ Permet au CA de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme, l'opération la plus appropriée aux besoins et au développement du Groupe, compte tenu des conditions du marché au moment considéré
 - 20 : Montant maximum, avec maintien du DPS : 300 M € (sous réserve de la 18è résolution)
 - 21 et 22 : Montant max. sans maintien du DPS par offre public : 3 M € maximum (sous réserve de la 18è résolution)
 - 23 : Montant max. de l'augmentation du montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du DPS: 15% de l'émission initiale (sous réserve de la 18è résolution)
 - 26 : Montant max. de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE CDA: 2,6% du capital social au jour de la décision du CA
 - Durée de chacune des autorisations: 26 mois à compter de la présente AG

Compagnie des Alpes

- ✓ 24 et 25 Délégations de pouvoirs à donner au CA en matière d'émission de valeurs mobilières.
 - ✓ 24 : En rémunération d'apports en nature (titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital)
 - Montant maximum : 10% du capital social au jour de la décision du CA (sous réserve de la 18è résolution) et suppression du DPS
 - ✓ 25 : Par augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
 - Montant maximum : 30 M € (sous réserve de la 18è résolution) avec capitalisation sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation du montant du capital ou par l'emploi conjoint de ces 2 procédés
 - ✓ Durée de ces autorisations: 26 mois à compter de la présente AG
- ✓26 cf slide précédente
- ✓27 Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières.
 - ✓ Montant nominal maximal global des augmentations de capital, immédiates ou à terme : 300 M€
 - ✓ Montant nominal maximal global pour les titres de créances : 500 M€

- ✓ 28 Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées
 - ✓ Résolution d'usage









Valeur nominale de l'action

Question 1 : Pourquoi cette résolution 18 sur une réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale de l'action ?

- ✓ Réponse 1 :
 - ✓ Cette réduction du capital vise uniquement à réduire la valeur nominale de l'action et n'affecte pas les fonds propres de la société.
 - Elle ne devrait en principe pas avoir d'impact sur les actionnaires de la société (sous réserve des éventuelles variations du cours de bourse de l'action en fonction de la perception du marché)
 - ✓ Aujourd'hui, la valeur nominale des actions composant le capital social de la société est de 7,62€ par action.
 - Le niveau de la valeur nominale est susceptible de limiter la capacité d'émission du Groupe dans un marché rendu plus volatile à cause de la crise et de l'incertitude de la reprise de l'activité de sites.
 - ✓ Par ailleurs, cette valeur est supérieure aux standards de marché
 - ✓ En conséquence, la réduction du capital social proposée vise à ramener la valeur nominale par action de 7,62 euros à 0,5 euro, offrant ainsi à la société la flexibilité nécessaire afin de réaliser, le cas échéant, des opérations sur son capital



Valeur nominale de l'action

Question 2 : Cette réduction de capital a-t-elle des conséquences pour les actionnaires ?

- ✓ Réponse 2 :
 - ✓ La réduction de capital affecte uniquement la valeur nominale de l'action.
 - Le nombre d'actions demeurera inchangé et le niveau des fonds propres demeurera inchangé.
 - En conséquence, cette réduction de capital ne devrait pas avoir d'impact pour les actionnaires, sous réserve des éventuelles variations du cours de bourse en fonction qui seront fonction de la perception de la situation de la société par le marché
 - ✓ C'est un jeu de vases communicants au sein des fonds propres :
 - la réduction de capital entraîne une réduction du capital social pour un montant qui est intégralement affecté au compte « primes d'émissions, de fusion, d'apport »



Autorisation et délégations financières proposées

✓ Question 3 : Lors de votre AG 2020, le plafond proposé comme montant nominal maximal global d'augmentation de capital était de 93 M€. Pourquoi vouloir aujourd'hui plus que tripler ce montant ?

- ✓ Réponse 3 :
 - ✓ Le contexte que nous connaissons aujourd'hui est tout à fait particulier et inédit
 - ✓ Le Groupe soumet à ses actionnaires les autorisations financières habituelles
 - ✓ Si le plafond global est augmenté, seul le plafond de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires est également augmenté.
 - Le plafond des autres autorisations (notamment les émissions sans droit préférentiel de souscription) ont été maintenus à des niveaux équivalents à ceux autorisés les années précédentes
 - ✓ Le Groupe insiste sur le fait que ces résolutions sont volontairement aussi larges que l'incertitude (indemnisations, date de réouverture des sites, dynamisme de la reprise d'activité) pour l'activité de la CDA est grande.
 - ✓ Le Groupe souhaite se donner, avec ces résolutions, des marges de manœuvre suffisantes en fonction de l'évolution de la crise sanitaire mais aussi de celle des marchés financiers
 - ✓ Il s'agit pour le Groupe d'être agile et réactif pendant cette crise et de se donner la possibilité de lever les fonds nécessaires pour la traverser au mieux.



Autorisation et délégations financières proposées

- Question 4 : A travers ces résolutions, quel est l'objectif du Conseil d'Administration ?
- ✓ Réponse 4 :
 - ✓ Dans un contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire, ces délégations de compétence offrent au Groupe de pouvoir utiliser les instruments les plus adaptés et de saisir les meilleures fenêtres de marché le moment venu afin de renforcer, le cas échéant, le bilan de l'entreprise avec souplesse et réactivité.
 - ✓ Ces délégations permettront ainsi au Groupe de disposer des marges de manœuvre nécessaires dans un grand nombre de scénarios, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de l'évolution des marchés.

Compagnie des Alpes

Evolution de la Gouvernance

✓ Question 5 : Pour quelles raisons le Groupe a-t-il souhaité faire évoluer sa gouvernance ?

- ✓ Réponse 5 :
 - ✓ La dissociation des fonctions qui est une pratique courante a été proposée par le Conseil à l'issue d'un cycle de gouvernance, nécessitant l'arrivée du nouveau dirigeant exécutif.
 - ✓ Cette dissociation donne de la visibilité à l'entreprise avec la nomination d'un Directeur Général dès le mois de juin et permet d'assurer la transition dans les meilleurs conditions avec le maintien de Dominique Marcel en qualité de Président Directeur Général jusqu'au 31 mai et sa nomination ensuite en tant que président non exécutif
 - ✓ Cette future organisation servira au mieux les intérêts de la société en assurant un bon équilibre de la gouvernance

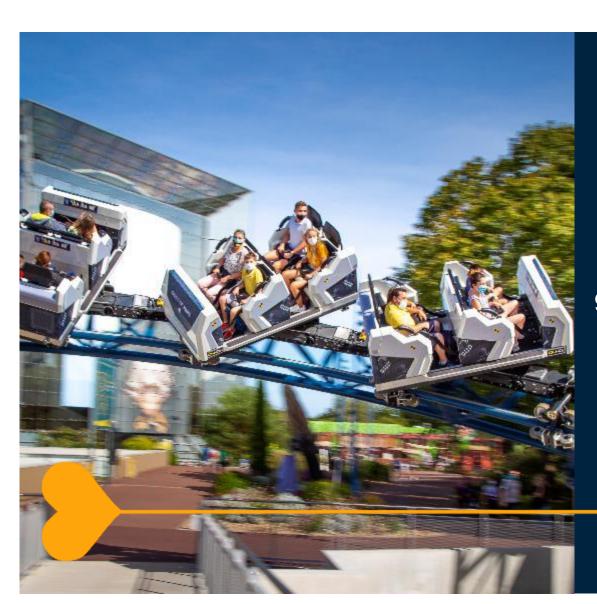
Compagnie des Alpes

Evolution de la Gouvernance

✓ Question 6 : Pourquoi ne pas avoir attendu un an de plus avant de mettre en place ce changement ?

- ✓ Question 6 :
 - ✓ Le changement coïncide avec la fin du mandat d'administrateur de Dominique Marcel, qui nécessitait donc de se pencher sur les sujets de succession et la crise ne doit pas empêcher le groupe de poursuivre son développement
 - ✓ Compte tenu de la période transition mise en place au niveau de la direction, de l'arrivée dès le 25 mars de Dominique Thillaud et du fait aussi que Dominique Marcel assume un intérim jusqu'au 1^{er} juin, il n'y avait pas de raison de repousser cette décision









Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2020	99,992%	0, 008%	0,047%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020	99,992%	0, 008%	0,044%
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020	99,985%	0, 015%	0,002%
4	Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et prise d'acte des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice	99,894%	0, 106%	0,006%
5	Renouvellement du mandat d'administrateur de Dominique Marcel	96,520%	3, 480%	0,005%
6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Carole Montillet	96,975%	3, 025%	0,006%
7	Renouvellement du mandat d'administrateur de Sofival	88,793%	11, 207%	0,005%
8	Ratification de la nomination par cooptation d'Antoine Saintoyant en qualité d'Administrateur	89,382%	10, 618%	0,008%



Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
9	Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	96,911%	3, 089%	0,007%
10	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019/2020 au Président-Directeur général	94,702%	5, 298%	0,034%
11	Approbation de la politique de rémunération applicable au Président- Directeur général pour l'exercice 2020/2021, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce	96,256%	3, 744%	0,034%
12	Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2020/2021 à compter, le cas échéant, de la prise d'effet de la dissociation des fonctions de la Présidence et de la Direction générale, conformément au communiqué de presse de la Société du 29 janvier 2021	99,929%	0, 071%	0,004%



Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
13	Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2020/2021 à compter, le cas échéant, de la prise d'effet de la dissociation des fonctions de la Présidence et de la Direction générale, conformément au communiqué de presse de la Société du 29 janvier 2021	90,902%	9, 098%	0,007%
14	Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2020/2021, conformément au communiqué de presse de la Société du 29 janvier 2021	90,908%	9, 092%	0,004%
15	Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020/2021, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce	99,921%	0, 079%	0,003%
16	Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions	99,855%	0, 145%	0,009%



Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
17	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	99,877%	0, 123%	0,000%
18	Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes d'un montant de 174.574.013,62 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions et affectation du montant de la réduction de capital au compte « Primes d'émission»	99,925%	0, 075%	0,002%
19	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de ses filiales	95,458%	4, 542%	0,000%
20	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	93,449%	6, 551%	0,003%



Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
21	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	88,879%	11, 121%	0,003%
22	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	88,892%	11, 108%	0,003%



Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
23	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des vingtième, vingt-et-unième et vingt deuxième résolutions	88,910%	11, 090%	0,006%
24	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société	95,718%	4, 282%	0,002%
25	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise	99,972%	0, 028%	0,000%



Reso	Objet	Pour	Contre	Abst
26	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe Compagnie des Alpes	67,111%	32, 889%	0,005%
27	Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières	99,780%	0, 220%	0,002%
28	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales liées aux résolutions adoptées	99,987%	0, 013%	0,000%



TOUTES NOS EXPÉRIENCES AU SERVICE DE LA VÔTRE

